

Mme FOTABONG SAPGAIN SYLVIE 310 RUE VAUGIRARD 75015 PARIS

Certificat de travail

Je soussigné(e), Monsieur PORCHERAY Georges, en qualité de Responsable de la société CRESCENDO 47 RUE BISSON 75020 PARIS

Certifie avoir employé

Mme FOTABONG SAPGAIN SYLVIE, En qualité de AIDE EDUC JEUN ENF Du 21/09/21 au 29/07/22

Emplois occupés:

Emploi	du	au	Classification	Qualification
AIDE EDUC JEUN ENF	21/09/21	29/07/22	Non cadre	Agt Serv Educ-Soc
		135		

Conformément, à l'article L. 911-8 du Code de la Sécurité Sociale, nous signalons le droit de Mme FOTABONG SAPGAIN SYLVIE de bénéficier de la portabilité des garanties de frais de santé et prévoyance, dont il/elle est bénéficiaire au moment de la rupture de son contrat de travail, si cette rupture est non consécutive à une faute lourde et ouvre droit à prise en charge par le régime d'assurance chômage. Mme FOTABONG SAPGAIN SYLVIE nous quitte ce jour, libre de tout engagement. Par ailleurs, l'attestation Pôle Emploi est disponible auprès de l'établissement d'exercice du salarié.

Fait à Marseille le 26/07/22

ASSOCIATION CRESCENDO / GROUPE SOS Rue de Touftille - 75020 PARIS Tél.: 01 43 66 64 56 - S RET: 784 810 111 00616



RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné(e) Mme FOTABONG SAPGAIN SYLVIE, résidant au : 310 RUE VAUGIRARD, 75015 PARIS

Reconnais avoir reçu ce jour de Monsieur PORCHERAY Georges, Responsable, agissant pour la société CRESCENDO dont le siège social est situé au 10 RUE VICQ D AZIR, 75019 PARIS, immatriculée au greffe du tribunal de commerce sous le N° SIREN : 784810111, mon certificat de travail, mon bulletin de paie, le cas échéant mon attestation Pôle Emploi, et pour solde de tout compte, la somme nette de: 0 Euros. , par virement bancaire.

Cette somme inclut les éléments suivants :

Nature	Туре	Montant (EUR)
ICCP année A	Brut	217,49

Cette somme m'est versée, pour solde de tout compte, en paiement des sommes qui me sont dues au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

Je reconnais avoir été informé(e) qu'en application des articles L 1234-20 et D 1234-8 du code du travail, je peux dénoncer le présent reçu par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de six mois à compter du jour de la signature et que passé ce délai, il devient libératoire pour l'employeur.

Le présent reçu est établi en double exemplaires dont un m'est remis. A PARIS, le 01/08/22

Mention manuscrite du salarié « pour solde de tout compte »

Signature du salarié: